



D.2024.04.03.11.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 3 Avril 2024

11– COMMUNICATION

11.1 – Convention de partenariat entre Tisséo Collectivités et l'association le Printemps de Septembre - Approbation et autorisation de signer la convention C 2024-1018

L'an deux mille vingt quatre, le trois avril, dans la salle Métropole à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSÉS
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph		X (à M. Bolzan)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (à M. Briand)	
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (à M. Lattes)	
OCHOA Nina		X (à M. Jop)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent		X (à M. Lubac)	
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc		X (à M. Suaud)	

La présente convention de partenariat a pour objet de définir les engagements réciproques de Tisséo Collectivités, et de l'Association Printemps de Septembre pour l'édition 2024 du Nouveau Printemps.

Monsieur le Président expose que, dans le cadre de la valorisation du PATRIMOINE ARTISTIQUE de TISSEO COLLECTIVITES et de L'EDITION 2024 DU FESTIVAL LE NOUVEAU PRINTEMPS, qui se tiendra du 30 mai au 30 juin 2024, compte tenu des liens qui lient les deux institutions, il a été convenu d'établir un partenariat entre TISSEO COLLECTIVITES et l'ASSOCIATION LE PRINTEMPS DE SEPTEMBRE.

Il s'agit pour Tisséo Collectivités d'affirmer son engagement en faveur de l'art contemporain en consolidant ses liens avec Le Nouveau Printemps devenu un événement institutionnel toulousain ayant un rayonnement au niveau régional, national et international.

Engagement des deux parties :

Tisséo Collectivités s'engage à :

- Soutenir Le Nouveau Printemps à travers le versement d'une participation financière d'un montant de 17 000 euros H.T.
- Fournir à l'Association Printemps de septembre les éléments (texte, photos, logos etc.) pour la valorisation du patrimoine artistique de Tisséo pour intégration et diffusion dans les supports listés ci-dessous.
- Proposer une annonce sonore dans le métro, diffusée 10 jours avant le début de l'événement
- Proposer un affichage sur les écrans embarqués sur les lignes dites Linéo, et les cabines Téléo diffusé 7 jours avant le début de l'événement.
- Offrir les espaces d'affichage sur les écrans dans les salles de billets métro et Téléo et sur les écrans de quais des stations Téléo.
- Valoriser Le Nouveau Printemps sur nos réseaux sociaux.

L'Association Printemps de septembre / Festival Le Nouveau Printemps s'engage à :

- Renouveler un parcours Passeport pour l'Art en commun ouvert à deux classes (ateliers en classe et visites métro et festival avec des classes primaires - parcours d'ores et déjà proposé).
- Afficher Tisséo comme partenaire de l'opération *Festivals en mouvement* et de la communication déployée sur le sujet en 2024, et échanger autour de ces questions pour valoriser davantage les modes de transports doux, durables et collectifs pour venir au festival.
- Dans le cadre du plan de mobilité de Tisséo et en lien avec la thématique de l'édition 2024 du festival, organiser un ou plusieurs ateliers participatifs jeune public, avec un artiste, sur la thématique des transports du futur au Quai des Savoirs.
- Intégrer au parcours 2024 du festival les œuvres de Thomas Houseago, du groupe Irwin, de Jean-Paul Marcheschi, de Patrick Corillon et de François Bouillon (Palais de justice, Carmes, François Verdier, Esquirol) pour poursuivre la valorisation du patrimoine artistique de Tisséo
- En termes de communication : nous réfléchissons et estimons le coût d'une communication poussée dans les stations du quartier (contremarches des stations Carmes ou Esquirol, vitrines du quai de la station Palais de Justice).

- Assurer la visibilité du logo de Tisséo Collectivités sur tous les documents édités pour le festival : programme gratuit, dossier de presse en ligne, affiches tous formats, invitations à l'inauguration de l'édition, signalétique mise en place dans les différents lieux du parcours, ainsi que sur son site Internet.
- Garantir une insertion « Patrimoine artistique Tisséo » dans le dossier de presse du Nouveau Printemps en offrant un édit à Tisséo pour diffusion auprès de la presse nationale.
- Garantir une insertion « Patrimoine artistique Tisséo » de 4 pages dans le guide du Nouveau Printemps.
- Assurer une distribution du livret des œuvres métro-tram sur des lieux ciblés du festival.
- Proposer dans le cadre de ses actions de médiation, 2 à 3 visites privées dédiées à Tisséo-Collectivités d'une sélection d'expositions du Printemps.

Le Président propose au Comité Syndical d'approuver les termes de cette convention annexée à la présente délibération et de l'autoriser à signer cette dernière.

.....

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention n° 2024-1018 avec l'association Printemps de Septembre.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ladite convention et la dépense correspondante.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES